

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le 14 Octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur Alain COLLIGNON, absent excusé.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Charte de Gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims.

- De supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 21h/35^{ème} créé par la délibération n°402017 du 20 Novembre 2017 et de créer simultanément le nouveau poste à 35h/35^{ème} à compter du 1^{er} Novembre 2020.

- D'approuver la modification de la délibération n°472017 du 18 Décembre 2017 et de modifier le plafond de la part IFSE.

- D'accepter le projet de convention de viabilisation hivernale des voies privées au Lotissement le Chemin de Courmelois entre la Commune et la société « Terres à vivre » et d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

Séance levée à 20h00

Le Maire,
Marie-Noëlle RAINON